COMCOMITE DE MAINE ET LOIRE DE TENNIS DE TABLE – 7 rue Pierre de Coubertin - 49136 LES PONTS DE CE

SAISON 2022/2023

**CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES VÉTÉRANS**

**Art 1** - Le Comité de Maine et Loire de Tennis de Table organise un Championnat Vétérans par équipes pour les joueurs, joueuses de **catégories Vétérans (V1, V2, V3, V4 et V5)** et licenciés traditionnels.

**Art 2** – Ce championnat se déroule par **équipe de 3 joueurs** (10 parties, 9 simples et un double). Les parties auront lieu au meilleur des trois manches. Le double peut être disputé un joueur qui ne participe pas aux simples et devra être noté sur la feuille de rencontre.

**Art 3** – A chaque journée, 2 équipes se rencontreront sur 2 tables le vendredi à 20H. Les points sont ainsi attribués : Victoires 3 pts – Nul 2 pts - Défaite 1 pt - Forfait 0 pt.

**Art 4** – Les équipes inscrites seront réparties dans 2 divisions D1 et D2. En cas de poule unique, le vainqueur sera le champion départemental de sa division sinon des titres seront organisés.

**Art 5** – La formule de la compétition et la répartition des équipes dans les divisions sera faite lors d’une réunion en Visio conférence avec les clubs concernés avant le début de la compétition.

**Art 6** - Le nombre d'équipes par club est illimité. Un joueur ayant joué dans une équipe en devient titulaire, et n'est autorisé à jouer que deux fois dans une autre formation.

**Art 7** - Les 2 équipes peuvent se mettre d’accord pour jouer à une autre date du calendrier mais elles devront prévenir avant le comité par mail. En cas de report de la rencontre, la nouvelle date trouvée en accord avec les 2 clubs, devra être communiquée avant la date prévu au calendrier officiel. Après la dernière journée de championnat, un classement définitif sera effectué suivant les règlements fédéraux en vigueur. Toutes les rencontres n'ayant pas été disputées seront considérées comme un forfait (0 point).

**Art 8** - Les feuilles de rencontre devront avant le lundi suivant la rencontre :

- Soit être saisies sur SPID2 manuellement ou automatiquement avec l’outil GIRPE.

- Soit envoyées par mail ([anjou.ping-sec@wanadoo.fr](mailto:anjou.ping-sec@wanadoo.fr)) (mettre le fichier en pièce joint au format PDF).

**Les titres régionaux auront lieu le samedi 6 mai 2023 (44).**

Le montant des engagements est fixé à **25,00 €** par équipe.

**DATES DES RENCONTRES :**

1ère  journée : 14/10/2022

2ème journée : 28/10/2022

3ème journée : 2/12/2022

4ème journée : 6/01/2023

5ème journée : 27/01/2023

6ème journée : 10/02/2023

7ème journée : 24/02/2023

8ème journée : 10/03/2023

-------✂--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Bulletin à retourner par mail (**[**anjou.ping-sec@wanadoo.fr**](mailto:anjou.ping-sec@wanadoo.fr)**) POUR le 2 octobre 2022**

**CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES VÉTÉRANS**

Nom du club ..................................................……… Nom du Responsable : ................................................

Tél fixe et/ou portable : ................................………………………………..…………………...............…….......

Adresee mail : ………………………………………………………………………………………………..…………

**Nous ENGAGEONS : …... équipe(s)**

**Vous pouvez nous faire part de vos souhaits sur une évolution de formule**

.................................................................................................................................................................................................

.................................................................................................................................................................................................

.................................................................................................................................................................................................

.................................................................................................................................................................................................